

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 1999-09-60](#)[Item Marie Moret à Guillaumin et Cie, 4 mars 1899](#)

Marie Moret à Guillaumin et Cie, 4 mars 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [4 mars 1899](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Guillaumin et Cie](#)

Lieu de destination 14, rue de Richelieu, Paris

Description

Résumé Marie Moret commande le numéro du 1er ou 2 mars 1899 du *Journal officiel* qui contient les règlements d'application de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, et l'*Annuaire de la direction générale des postes et des télégraphes de France* pour 1899.

Mots-clés

[Librairie, Périodiques](#)

Œuvres citées

- [Annuaire de l'Administration des postes et des télégraphes de France... : manuel à l'usage du commerce, de la finance et de l'industrie, Paris, Impr. Paul Dupont, 1897-\[191.\].](#)
- [Journal officiel de la République française , Lois et décrets, Paris, 1881-2015.](#)

Informations sur le document source

Cote Inv. n° 1999-09-60

Collation1 p. (223v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Nîmes 4 mars 1899

14 rue Baudouine

Messieurs Guillaumin et C^{ie},

J'ai l'honneur de vous
prier de m'envoyer en compte
sur mon crédit chez vous
ici à Nîmes 14 rue
Baudouine :

— le numéro du Journal
officiel en date du 1^{er} du
2^e courant, c'est à dire
celui qui contient les
vrais règlements d'admini-
stration publique télé-
graphiques par le Conseil d'Etat,
pour l'application de la

loi du 9 avril 1898 sur la
responsabilité des accidents
dont les auteurs sont
victimes dans leur travail.

— Annuaire de la Direction
générale des postes et des
télégraphes de France
pour l'année 1899

Librairie Paul Dupont.

Après je vous prie,
Messieurs, avec mes remer-
ciements anticipés,
d'assurance de toute ma
considération

Marie Gœvin